



Mairie de
L'Isle-en-Dodon – 31230

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle en Dodon

13 avril 2018 à 20h30 CR N°3-2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Caraoué, Maire.

Date de convocation : 6 avril 2018	Date d'affichage : 20 avril 2018
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19	Nombre de conseillers votants : 19

Etaient présents :

- Mmes : Angot, Baurès, Bergouan, Carsalade, Decamps, Dufaur, Gaussens, Ibelilène, Pourcet, Soldeville
- MM. : Brousse, Campguilhem, Caraoué, Caussé, Fréchou, Lasserre, Le Roux de Bretagne, Navarro, Raspaud.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h35. **Monsieur Le Roux de Bretagne** est nommé secrétaire de séance (art L2121-15), l'assemblée adopte le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Finances : vote des budgets primitifs (commune, transports), vote des taux 2018, location bureau au CCAS, location bureau et garage municipal à la régie des transports, prêt sans intérêts travaux accessibilité à la Gendarmerie, fonds de concours à la communauté des communes pour les travaux de voirie 2018,
2. Personnel : recrutement d'un agent contractuel, mise à disposition de personnel auprès de l'Entreprise Verdier Autocars, modification de la durée hebdomadaire du poste de secrétaire de mairie, avenant à la convention d'adhésion au Service Retraite du CDG 31,
3. Associations : subvention, bail emphytéotique club de rugby,
4. Maîtrise d'œuvre : Maison de santé,
5. Tourisme : tarifs piscine 2018, recrutement de maîtres-nageurs,
6. SITPA : clôture des comptes – affectation du solde
7. Conventions de mise à disposition de locaux : restos du cœur, 5C (festival « Jeux m'amuse et toi ? »),
8. Questions diverses.

1. Finances

BUDGET COMMUNAL

DEPENSES						
Article	Libellé	Observations	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
11	Charges à caractère Général					
60 611	Eau et Assainissement		21 387,86	21 000,00	20 239,02	21 000,00
60 612	Energie-électricité		120 731,80	120 000,00	115 860,06	120 000,00
60 621	Combustibles		16 859,92	18 000,00	20 259,39	22 000,00
60 622	Carburants		9 587,00	10 000,00	9 823,84	10 000,00
60 623	Alimentation		2 629,81	2 500,00	1 048,94	2 000,00
606 231	Alimentation (centre de Chaum)		484,00	2 000,00	0,00	0,00
60 631	Fournitures d'entretien		2 846,35	3 000,00	2 888,62	3 000,00
60 632	Fournitures petit équipement		7 037,88	6 000,00	1 627,41	6 000,00
60 633	Fournitures de voirie		1 371,43	1 500,00	617,05	1 500,00
606 331	Fournitures de voirie (fleurs)		1 751,65	1 800,00	1 084,37	1 500,00
606 332	Fournitures de voirie (lampes)		1 264,40	1 300,00	812,49	1 300,00
60 636	Vêtements de travail		3 057,85	3 000,00	2 746,21	3 000,00
6 064	Fournitures administratives		4 002,88	5 000,00	3 098,27	4 000,00
6 065	Livres, disques, cassettes		1 941,09	3 000,00	3 001,81	3 000,00
6 067	Fournitures scolaires	dotation scolaire	9 603,50	9 000,00	9 480,29	10 000,00
6 068	Autres matières et fournitures	dont fournitures tvx en régie	39 622,49	51 372,00	29 544,80	40 000,00
60 681	Autres matières et fournitures (piscine)		8 118,54	8 000,00	6 684,22	8 000,00
60 682	Autres matières et fournitures (V.V)		0,00	0,00	318,67	1 000,00
6 135	Locations mobilières	location copieurs	13 132,36	13 135,00	13 132,36	13 135,00
61 521	Entretien de terrains		4 546,54	3 000,00	3 203,91	3 000,00
615 211	Entretien de terrains (peinture stade)		1 733,70	1 800,00	1 284,62	1 500,00
615 212	Entretien de terrains (engrais stade)		2 359,11	2 500,00	2 284,20	2 500,00
615 221	Entretien de bâtiments publics	(+LSI 10.000€)	19 565,79	25 000,00	24 271,19	35 000,00
615 228	Entretien de autres bâtiments		6 277,11	10 000,00	3 668,55	10 000,00
615 231	Entretien et réparation voirie	élagage, synd électricité ...	15 523,34	15 000,00	1 938,84	7 000,00
615 232	Entretien et réparation réseaux	dont S.Elec	14 778,47	5 000,00	4 668,93	5 000,00
61 551	Entretien matériel roulant		3 644,23	6 000,00	4 677,09	6 000,00
61 558	Entretien autres biens mobiliers		4 038,12	5 000,00	1 938,16	5 000,00
6 156	Maintenance		19 766,11	22 000,00	20 351,64	21 000,00
616	Primes d'assurances		28 652,19	30 000,00	26 804,37	30 000,00
6 182	Documentat° générale et technique		137,00	200,00	192,00	200,00
6 184	Versement organismes de formation		4 070,00	4 000,00	3 549,00	4 000,00
6 188	Autres frais divers	-	18 364,12	18 000,00	18 466,91	18 000,00
61 881	Autres frais divers (piscine)	bouteilles oxygène & pharmacie	279,53	500,00	460,54	500,00
6 225	Indemnités comptables, régisseurs		1 324,59	700,00	602,45	700,00
6 226	Honoraires	Jaufret + Roux + Com eng.	9 242,46	9 000,00	5 271,00	9 000,00
6 227	Frais d'acte et de contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00
6 231	Annonces et insertions	annonce légales	1 494,40	1 000,00	0,00	1 000,00
6 232	Fêtes et cérémonies	gerbe	443,58	500,00	547,55	550,00
6 236	Catalogues et imprimés	l'Islois	1 646,40	2 000,00	2 710,02	3 000,00
6 237	Publications	Publicité V-Vacances	62,20	500,00	296,20	500,00
6 238	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00
6 247	Transports collectifs		1 300,20	500,00	0,00	1 000,00
62 471	Transports pour les écoles		5 355,84	5 500,00	4 116,75	2 000,00
62 472	Transports pour activités sportives		8 148,56	6 000,00	2 155,80	0,00
6 251	Voyages et déplacements		1 941,78	2 000,00	1 357,90	2 000,00
6 257	Réceptions		4 417,90	4 000,00	2 265,88	3 000,00
6 261	Frais d'affranchissement		2 374,15	3 000,00	2 691,44	3 000,00
6 262	Frais de télécommunication		11 065,28	12 000,00	12 858,12	13 500,00

6 281	Concours divers	cotisation ATD	738,20	800,00	708,76	800,00
62 876	Remb de frais à la com com	collecte déchets marché ...	2 614,00	2 800,00	2 890,25	3 000,00
6 288	Autres services extérieurs		-2 279,93	3 000,00	0,00	0,00
62 881	Autres services extérieurs : Chaum	Prestations séjour Chaum (ski, canoë ...)	958,00	4 000,00	0,00	0,00
63 512	Taxes foncières		23 631,00	24 500,00	26 828,00	27 000,00
63 513	Autres impôts locaux		4 499,00	5 000,00	4 202,68	5 000,00
637	Autres impôts et taxes	dont cotisat° Handicapés	3 844,00	4 000,00	2 942,89	0,00
			491 987,78	518 407,00	432 473,46	494 185,00
12	Charges de Personnel		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
6 218	Autre personnel extérieur	perso. de la 5C & de Fabas	3 143,52	22 000,00	16 243,95	13 000,00
6 332	Cotisations du FNAL		3 511,00	3 460,00	3 294,31	3 500,00
6 336	Cotisations Centre de Gestion		13 367,15	13 240,00	12 927,61	12 800,00
6 338	Autres impôts et taxes (autonomie)		2 117,00	2 070,00	2 000,48	2 000,00
6 411	Personnel titulaire		663 934,78	641 650,00	619 206,15	634 000,00
6 413	Personnel non titulaire		62 755,87	67 000,00	68 194,58	67 500,00
64 162	Emplois avenir		23 661,31	0,00	0,00	0,00
64 168	Autres emplois d'insertion	CUI	9 492,10	30 290,00	16 026,36	20 700,00
6 417	Rémunération des apprentis		4 844,48	9 600,00	9 592,32	0,00
6 451	Cotisations à l'URSSAF		123 962,00	123 840,00	119 974,08	112 500,00
6 453	Cotisations caisses de retraite		187 883,08	181 890,00	178 708,43	172 000,00
6 454	Cotisations ASSEDIC		5 968,00	6 530,00	5 264,58	4 500,00
6 455	Cotisations assurances personnel		28 500,00	37 000,00	35 603,00	37 000,00
6 457	Cotisations sociales liées aux apprentis		244,56	650,00	541,87	0,00
6 458	Cotisations autres organismes ATIAC		2 350,00	2 280,00	2 205,00	2 500,00
6 475	Médecine du travail		3 462,60	3 500,00	2 627,70	3 000,00
64 832	Fonds de compensation CPA					
			1 139 197,45	1 145 000,00	1 092 410,42	1 085 000,00
14	Atténuations de produits		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
7 391 172	Dégrèvement T.Habitation		659,00	3 094,00	3 094,00	3 000,00
739 223	Fonds péréquat° ressources communales			3 124,00	3 124,00	3 200,00
73 918	Reversement Taxe Séjour (Chaum + V.V. Plech)					1 000,00
			659,00	6 218,00	6 218,00	7 200,00
65	Charges de gestion courante		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
6 531	Indemnités des élus		48 242,32	48 000,00	48 356,56	48 000,00
6 533	Cotisations retraite élus		1 983,70	2 300,00	2 051,63	2 200,00
6 535	Formation des élus		361,00	500,00	488,60	500,00
6 541	Pertes sur créances irrécouvrables		0,00	1 410,00	1 406,83	2 000,00
6 553	Service d'incendie		41 426,07	41 758,00	41 757,48	42 176,00
65 548	Contribut° organismes regroupés	SDEHG, SEM PSP	27 602,05	32 000,00	31 706,67	10 910,00
65 548	Contribut° fonctionn. SIVU enfance		88 646,00	0,00	0,00	0,00
6 558	Autres dépenses obligatoires	CEG, CLIS Boulogne ...	10 849,48	11 000,00	14 528,67	14 000,00
6 558	Autres dépenses obligatoires	Rev. Rythmes scolaires au SIVU	12 060,00	12 000,00	8 800,00	14 500,00
657 362	Subv. fonctionnement CCAS		90 000,00	65 000,00	65 000,00	80 000,00
65 737	Subv. fonctionnement Asso. Foncière de remembrement		1 525,00	1 525,00	1 525,00	0,00
6 574	Subv. Fonct. Organ. droit privé		57 245,00	55 000,00	54 855,44	55 000,00
6 574	Subv. Fonct. Organ. droit privé	Remb à OLA subv perçue	7 700,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges gestion courante	régul TVA	0,00	2,00	0,00	2,00
			387 640,62	270 495,00	270 476,88	269 288,00
66	Charges financières		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
66 111	Intérêts des emprunts		129 698,96	126 000,00	121 944,90	120 500,00
6 618	Intérêts des autres dettes		200,00	0,00	0,00	
6 615	Intérêts comptes courants		0,00	0,00	70,49	
			129 898,96	126 000,00	122 015,39	120 500,00

67	Charges exceptionnelles		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
673	Titres annulés ex. antérieurs	Annulation titres	400,00	2 000,00	140,00	2 000,00
6 713	Secours et dots					
6 748	Subvention à la régie des transports					
675	Valeurs comptables immob. cédées	écriture de cession tondeuse	25 255,92			
678	Autres charges exceptionnelles	RESERVE		50 000,00		50 000,00
			25 655,92	52 000,00	140,00	52 000,00
68	Dotations aux amortissements		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
6 811	Dot. Amort. Immo incorporelles	diagnostic digue				
			0,00	0,00	0,00	0,00
23	Virement section invest.					
				252 266,00		189 166,00
TOTAL			2 175 039,73	2 370 386,00	1 923 734,15	2 217 339,00

RECETTES						
Article	Libellé	Observations	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70	Revenus de gestion courante					
70 311	Concessions cimetière		4 000,00	4 000,00	2 200,00	2 500,00
70 323	Redevance occupat° domaine public	EDF + France telecom	3 114,66	3 200,00	3 060,94	3 100,00
7 083	Locations diverses	(tables, chaises, camion ...)	1 673,00	1 500,00	2 092,60	2 000,00
70 841	Mise à dispo. pers. Budgets annexes	CCAS	30 039,42	27 450,00	27 575,33	21 130,00
708 480	Mise à dispo. Pers. Com.Com 5 C			69 605,00	52 587,58	36 000,00
708 481	Mise à dispo. Pers. Com.Com Isle		27 904,59			
708 482	Mise à dispo. Pers. Sivu Enfance J.		70 934,63			
708 483	Mise à dispo. Pers. O.T.I.		14 411,58	15 325,00	15 355,53	14 780,00
708 484	Mise à dispo. Pers. Régie des Transports					
708 485	Mise à dispo. Pers. Verdié		36 341,64	36 850,00	33 181,51	39 850,00
708 486	Mise à dispo. Pers. Duclos		13 622,29	6 050,00	9 828,48	2 460,00
70 871	Remb par d'autres collectivités					
70 878	Remb. frais par d'autres redevables	eau, ass, fioul, copieur Sivu	8 234,24	8 000,00	12 482,80	9 000,00
7 088	Autres produits d'activités		639,75	500,00	618,21	500,00
70 881	Autres produits d'activités : piscine	Piscine	10 829,70	10 000,00	7 968,60	8 000,00
70 882	Autres produits d'activités : V.V.	V.V	29 155,35	30 000,00	28 098,30	29 000,00
70 883	Autres produits d'activités : Chaum	Chaum	10 673,00	15 000,00	9 945,00	10 000,00
			261 573,85	227 480,00	204 994,88	178 320,00
72	Travaux en régie		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
722	Travaux en régie		14 931,32	45 000,00	12 839,28	20 000,00
			14 931,32	45 000,00	12 839,28	20 000,00
73	Impôts et taxes	Observations	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
73 111	Contrib directes : TF & TH		942 836,00	706 914,00	710 701,00	722 537,00
73 112	Contrib directes : CVAE (cotisation sur valeur ajoutée des ent.)		40 611,00			
73 113	Contrib directes : taxe sur surfaces commerciales		20 693,00			
73 114	Contrib directes : IFER (impôt forfaitaire sur les ent. de réseau)		40 293,00			
73 211	Attributions de compensation	(de la 5 C)		347 385,00	347 385,00	347 385,00
7 318	Autres impôts locaux		18 402,00		5 069,00	
73 221	Versement FNGIR		75 063,00	75 063,00	75 063,00	74 982,00
73 223	Fonds péréquation		27 961,00	20 000,00	29 518,00	25 000,00
7 336	Droits de place		8 021,50	8 000,00	7 406,10	7 500,00
7 362	Taxe de séjour (Chaum + VV Plech)					1 000,00
			1 173 880,50	1 157 362,00	1 175 142,10	1 178 404,00
74	Dotations & participations	Observations	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
7 411	DGF forfaitaire		253 276,00	145 145,00	145 145,00	136 892,00
74 121	Dotation solidarité rurale, 1er fract.		148 614,00	117 279,00	152 573,00	139 321,00
74 127	Dotation nationale de péréquation		35 690,00	35 294,00	32 121,00	10 889,00
74 718	Participation état - autres	Remb. Contrats aidés	24 090,08	23 000,00	28 120,10	10 300,00
74 748	Subventions communes	participat° écoles du canton	23 482,00	23 000,00	20 198,50	20 000,00

7 478	Autres organismes	Rythmes scolaires	16 885,00	8 000,00	7 680,00	8 000,00
7 482	Compensat° taxe addit. Drt mutal°		59 700,98	50 000,00	60 882,70	55 000,00
748 313	Dotat° compens réforme de la T.P		39 469,00	39 469,00	39 469,00	39 000,00
748 314	Dotat° unique des compens. Spéc. TP		4 923,00	554,00	554,00	500,00
74 833	Etat/Compens. taxe prof.		449,00	400,00	0,00	0,00
74 834	Compens. exo taxes foncières		13 046,00	9 411,00	10 214,00	9 017,00
74 835	Compens. taxe habitation		54 608,00	36 490,00	36 490,00	40 137,00
7 484	Dotation de recensement	(recensement)	0,00	0,00	0,00	0,00
7 485	Dotation pour titres sécurisés	(passeports & C. Identités)	5 030,00	8 580,00	5 030,00	8 580,00
7 488	Autres attributions & participations	(élections)	947,92	0,00	899,34	0,00
			680 210,98	496 622,00	539 376,64	477 636,00
75	Autres prod. gestion courante	Observations	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
752	Revenus des immeubles	Loyers	89 421,20	89 000,03	92 901,24	92 000,00
758	Produits de gestion courante	Régul TVA	0,26	0,00	0,66	
			89 421,46	89 000,03	92 901,90	92 000,00
13	Atténuation de charges		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
6 419	Remb. sur personnel rémunéré	Remb. Maladie	32 324,12	5 000,00	10 985,51	5 000,59
6 459	Remb. sur charges de Sécu	Remb. supplément familial	3 986,00	4 000,00	3 986,00	4 000,00
			36 310,12	9 000,00	14 971,51	9 000,59
76	Produits financiers		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
7 621	Produits immobilisat° financières	Loyer Cuma	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières placement		4,01	0,00	5,63	0,00
			4,01	0,00	5,63	0,00
77	Produits exceptionnels	Observations	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
7 713	Libéralité reçues	Don (suite mariage)	50,00			
7 718	Autres produits except. de gestion	Vente terrain	114 017,23	60 000,00	0,00	60 000,00
7 718	Autres produits except. de gestion	Divers rembour. ZAC		0,00	1 439,32	0,00
775	Produits des cessions	Vente tondeuse Kubota	8 400,00			
7 788	Produits exceptionnels divers		0,08	0,00	120,00	0,00
7 761	Différence sur réalisations	écriture de cession tondeuse	16 855,92			
			139 323,23	60 000,00	1 559,32	60 000,00
			CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
2	Excédent de fonctionnement reporté		231 623,85	285 921,97	285 921,97	201 978,41
	TOTAL		2 627 279,32	2 370 386,00	2 327 713,23	2 217 339,00

Après avoir présenté le budget, **Madame Carsalade** souligne la baisse sensible des dotations et participations.

Monsieur Brousse relève quant à lui la baisse générale des recettes et s'inquiète de l'augmentation de la part des charges de personnels sur le budget global.

Madame Carsalade précise qu'il s'agit là « de l'héritage » laissé par la municipalité précédente.

Monsieur Brousse rappelle que la masse salariale représentait alors moins de 35 % du budget.

Monsieur Le Roux de Bretagne souligne que le montant de la masse salariale a baissé de 2016 à 2017.

Monsieur Brousse explique que l'ensemble du personnel a été repris alors que les recettes ont diminué. Il s'interroge sur l'impact de la loi NOTRe sur le service de proximité rendu par les collectivités.

Madame Carsalade demande alors à Monsieur Brousse « comment faire ? ». Ce dernier répond « ne pas supprimer les services comme cela a été fait depuis 2014. »

Monsieur Navarro demande à ce que la commission des finances soit réunie. **Madame Carsalade** précise que cela sera fait. Il relève une dégradation globale de 20 % des dépenses et

recettes de fonctionnement et constate que les travaux en régie n'ont pas été réalisés dans leur intégralité.

Monsieur le Maire explique que les services de l'Etat s'étaient engagés, en 2016, à subventionner l'ensemble des travaux en régie : main d'œuvre et fournitures. Or, en 2017, la réglementation a changé et ne prend désormais en charge que les fournitures. De fait, il a été décidé de diminuer la part des travaux en régie.

Monsieur Caussé remarque que le budget prévisionnel prévoit une augmentation de 12 000 € à 20 000 € des travaux réalisés en régie. Selon lui, la municipalité n'a ni les moyens techniques, ni les moyens humains pour mener à bien ces travaux.

Monsieur le Maire lui répond que c'est lui « qui ne voulait pas » les mener à bien.

INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses :		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
1	Déficit antérieur reporté	321 654,18	169 126,62	169 126,62	230 707,67
16	Remboursement d'emprunts	180 731,39	175 000,00	173 029,64	180 500,00
165	Restitut° caution		420,00	420,00	
10223	Remb. TLE (trop perçu)	9 092,00	3 080,00	3 080,00	
192	"+/- value" cession tondeuse	16 855,92			
2131..	Travaux en régie	14 931,32	45 000,00	12 839,28	20 000,00
20+21	Dépenses équipements RAR		3 525,00		0,00
		118 973,84	285 873,00	107 972,62	536 468,00
20+21	Dépenses équipements (cf tableau)				
	Régularisation écriture année antérieure		10 008,00	10 008,00	
	Opérations d'ordre : régul inventaire				100 000,00
		662 238,65	692 032,62	476 476,16	1 067 675,67
Recettes :		CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
1641	Emprunt	0,00	79 073,00	0,00	344 622,00
16873	Emprunt Département (élect. gendarmerie) RAR				14 135,00
16873	Emprunt Département (accessibilité gendarmerie)				5 695,00
165	Dépôt caution	420,00		800,00	
10222	FCTVA Commune	8 067,10	23 000,00	23 083,24	16 670,00
10223	Taxe d'aménagement	15 394,44	15 000,00	4 161,73	5 000,00
1068	Affectation	348 354,18	166 317,62	166 317,62	202 000,67
13	Subvention d'équipement RAR		6 334,00		14 572,00
		22 323,00	140 034,00	41 397,90	175 815,00
13	Subvention d'équipement (cf tableau)				
1328	Subvention "marché de Noël"	7 200,00			
21318	Récuparat° R.G Sté H2O	42 746,33			
27638	Remb. Avance ZAC (vente terrain)	23 351,06			
21571	Sortie actif tondeuse	25 255,92			
	Régularisation écriture année antérieure		10 008,00	10 008,00	
	Opérations d'ordre : régul inventaire				100 000,00
21	Virement de la sect° fonctionnement		252 266,00		189 166,00
		493 112,03	692 032,62	245 768,49	1 067 675,67

DETAIL INVESTISSEMENT BP 2018

Libellé	RAR		Nouvelles dépenses TTC	Subvention (*)	Observations
	Dépenses	Recettes			
Restes à Réaliser (pour rappel)					
Prêt sans intérêts (txv gendarmerie) (C/16873)		14 135,00			
Subvention accessibilité (C/1328-194)		14 572,00			
<u>FACTURES RECUES</u>					
Achat lave-linge			490,00		
Travaux aux écoles (électricité : JCP services)			2 160,00		
Rideaux salle réunion M-Annexe			1 260,00		
Achat perceuse			432,00	180,00	50% préfecture
<u>PREVISIONS ACHAT & TRAVAUX</u>					
Fonds de concours voirie (C/2041512)			13 786,00		
Equipement V-Vacances			3 000,00		
Equipement Piscine			1 500,00		
Achat canon stade			5 600,00		
Achat herse étrille			3 000,00		
Achat container			3 000,00		
Achat siège tracteur			2 500,00		
Travaux divers bâtiments			15 000,00		
Achat divers équipements			15 000,00	1 068,00	50% préfecture
					(subv tables)
<u>Maison de santé</u>					
Honoraires (étude)			16 740,00		
Honoraires (architecte)			24 000,00		
<u>Accessibilité (tranche 2)</u>					
Honoraires (estimation)			6 000,00		
Resto (16 000 €/HT)			31 200,00	18 600,00	60% DETR
Pavillon Village Vacances (10 000 €/HT)				2 600,00	10% Région
Salle musique danse (65 000 €/HT)				780,00	10% Départ.
Salle 3è age (60 000 €/HT)					
Accessibilité tribunes			28 800,00	14 400,00	60% DETR
				2 400,00	10% Région
				720,00	10% Départ.
Reliquat subvention 1ère tranche (région)				2 860,00	
<u>Mise aux normes vestiaires & tribunes</u>					
Honoraires (estimation)			33 000,00		
Marché			330 000,00	10 000,00	Ligue Foot
				84 650,00	Dde faite départ
				14 400,00	Dde faite FSIPL
Accessibilité vestiaires				23 157,00	Région
Total :			536 468,00	175 815,00	

Monsieur Caussé, au sujet des prévisions d'achats et de travaux, alerte l'assemblée quant à la vétusté des véhicules municipaux. Il rappelle que de nouvelles normes concernant les contrôles techniques vont rentrer en vigueur d'ici peu et craint que les véhicules ne « passent plus ». Il préconise de prévoir l'achat d'au moins un véhicule chaque année afin de renouveler le parc.

Monsieur le Maire précise que les véhicules ont été contrôlés cette année. Ils sont donc assurés de rouler jusqu'en 2020.

Monsieur Brousse, concernant la maison de santé pluridisciplinaire, constate que 24 000 € d'honoraires d'architectes ont été portés au budget 2018. Il trouve le montant onéreux dans la mesure où aucun travaux ne seront réalisés avant 2019.

Madame Carsalade indique que la mise en accessibilité des salles de musique, de danse et de la salle du château d'eau a été reportée faute de moyens.

Monsieur Brousse s'étonne de la programmation d'une nouvelle tranche de travaux de mise en accessibilité, la première n'étant pas terminée. De plus, il estime que le dossier d'étude est trop peu fourni, il trouve cela « inadmissible ».

Monsieur Caraoué présente les travaux qui seront réalisés aux tribunes, sous réserve d'obtention des financements, à savoir la réfection de la toiture (étanchéité), les façades et l'agrandissement des vestiaires.

Monsieur Brousse relève que le budget prévisionnel est équilibré pour la partie investissement par un emprunt, or, la municipalité avait indiqué précédemment « ne plus avoir droit à l'emprunt ».

VOTE DU BUDGET :

CONTRE : 4 voix

ABSTENTION : 1 voix

POUR : 14 voix

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS

Section de fonctionnement

DEPENSES :

Article	Libellé	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
6063	Fournitures d'entretien & équip.	0,00	300,00	0,00	500,00
6064	Fournitures administratives	65,35	100,00	16,50	100,00
6066	Carburants	2 596,56	4 000,00	2 035,10	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	287,28	1 000,00	638,27	1 000,00
	Loyer bureau + garage (600 € / mois)				7 200,00
61551	Entretiens matériel roulant	1 344,91	5 000,00	108,33	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers (karcher)			719,84	1 000,00
6161	Assurance	1 742,59	3 000,00	1 805,16	3 000,00
6168	Autres assurances	931,26	1 000,00	401,14	1 000,00
618	Divers (dont adhésion GTP31)	792,84	500,00	157,50	500,00
6225	Indemnités au comptable	0,00	600,00	210,05	600,00
6251	Voyage et déplacements	0,00	100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécom	1 400,29	1 500,00	721,83	400,00
6288	Autres (part chauffage)	604,18	1 000,00	814,46	0,00
Total 011		9 765,26	18 100,00	7 628,18	24 300,00
6411	Salaires				
6451	Cotisation Urssaf	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisation retraite				
Total 012		0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges gestion courantes (régul cpte TVA)		5,00	1,52	5,00
Total 65		0,00	5,00	1,52	5,00
66111	Intérêts des emprunts	3 345,86	2 700,00	2 494,92	3 000,00
661121	Intérêts Corous Non Echus de l'exercice			1 321,89	
661122	Intérêts Corous Non Echus de l'exercice N-1	-500,83		-1 706,46	
Total 66		2 845,03	2 700,00	2 110,35	3 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles (réserve)		15 551,00		29 756,28
673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 000,00		
Total 67		0,00	17 551,00	0,00	29 756,28
6811	Dotation aux amortissements, provisions	24 235,00	24 210,00	24 208,98	24 130,00
Total 68		24 235,00	24 210,00	24 208,98	24 130,00
OO2	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
23	virement à la section d'investissement		278,00		
	Total dépenses	36 845,29	62 844,00	33 949,03	81 191,28

RECETTES :

Article	Libellé	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
7061	Transports voyageurs (5C, CCAS)	15 732,77	13 000,00	18 428,81	12 000,00
7067	Location véhicule sans chauffeur (Duclos)	30 765,09	29 856,98	29 901,45	29 856,00
7085	Transports : CCAS (denrées bqé alimentaire)	3 972,00	3 600,00	3 825,00	3 000,00
Total 70		50 469,86	46 456,98	52 155,26	44 856,00
758	Produits divers de gestion courante (régul TVA)				
Total 75		0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Produits exceptionnel (remb assurance)	786,00	0,00	255,33	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 155,67			
775	Produits des cessions	0,83			
777	Subvention transférées au résultat	1 486,70	1 488,00	1 486,70	1 488,00
Total 77		5 429,20	1 488,00	1 742,03	1 488,00
002	Excédents antérieurs reportés	4 534,93	14 899,02	14 899,02	34 847,28
	Total Recettes	60 433,99	62 844,00	68 796,31	81 191,28

VOTE DU BUDGET :

ABSTENTIONS : 5 voix

POUR : 14 voix

Madame Dufaur demande qui décide de l'attribution des subventions aux associations. **Madame Carsalade** répond que les subventions sont attribuées suivant les informations recueillies auprès des associations chaque année à savoir le nombre d'adhérents jeunes, les budgets, le montant de l'épargne disponible, ...

Madame Dufaur signale une association en difficulté. De par la diminution du nombre de ses adhérents elle ne peut plus rémunérer ses salariés. Elle demande alors de prioriser les associations qui créent des emplois. **Monsieur Brousse** explique que la municipalité propose mais c'est le conseil municipal qui décide de l'attribution des subventions.

Madame Carsalade propose de réunir la commission des finances pour aborder ce point. **Monsieur Lasserre** intervient pour préciser que « c'est la dernière fois qu'il vote le budget sans l'avoir préparé ». Il indique avoir voté le budget cette année car « il fait partie de l'équipe », sa demande n'apparaît pas dans le budget. Il n'a pas eu de réponse.

Délibération N°18 – Vote du taux des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu l'état de notification d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2018.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, avec 2 abstentions, approuve la proposition de Mr le Maire, les taux sont donc inchangés par rapport à 2017 :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Habitation	11.91	11.91
Foncière (bâti)	22.50	22.50
Foncière (non bâti)	130.79	130.79
	-	-

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Brousse explique s'abstenir car depuis quelques années il n'y a plus d'investissements d'opéré par la municipalité, il estime donc que les taux devraient baisser.

Monsieur Le Roux de Bretagne précise que l'inflation qui représente 3 % par an n'est pas impactée.

Monsieur Campguilhem rappelle l'importance des emprunts contractés par la précédente municipalité.

Monsieur Brousse indique que les recettes, depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, ont baissé d'un million d'euros.

Madame Carsalade précise que les dotations versées par l'Etat ont diminué de 200 000 € et rappelle que de 2000 à 2007 les impôts avaient augmenté de 36,44 %. Elle indique que la municipalité actuelle ne peut pas aller au-delà des taux en vigueur depuis 2010 car la population ne pourrait « pas le supporter ».

Monsieur Brousse rappelle que les chiffres évoqués datent de plus de 10 ans et indique qu'au moment de l'audit opéré par la nouvelle municipalité les taux étaient dans la moyenne de ceux des villes comparables du Comminges.

Délibération N°19 – Loyer CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale de l'Isle-en-Dodon occupe deux bureaux situés dans les locaux de la Mairie Annexe.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention établie entre la Mairie et le CCAS.

Cette convention fixe le loyer de cette location à 150.00€ par mois à compter du 01.01.2018.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et l'autorisent à signer la convention correspondante.

Délibération N°20 – Loyer régie autonome des transports

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention pour la location du garage communal situé route de Toulouse et la location d'un bureau situé à la Mairie Annexe, entre la régie autonome des transports de l'Isle-en-Dodon et la Mairie de l'Isle-en-Dodon.

Cette convention fixe le montant du loyer à 600.00 €/mois à compter du 01.01.2018.

Où l'exposé, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et notamment à signer la convention correspondante.

Délibération N°21 – Prêt sans intérêt du département : travaux d'accessibilité à la gendarmerie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Départemental a accordé à la commune un prêt sans intérêt de 9 000.00 € représentant 50% d'une dépense subventionnable de 18 000.00 € pour des travaux d'accessibilité à la gendarmerie.

La Mairie n'ayant engagé que 11 390.67 € de dépenses, le montant du prêt est donc ramené à 5 695.00 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte ce prêt à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Le remboursement des annuités de l'emprunt sera prévu au BP 2019 et aux suivants en fonction des dates d'échéances.

Délibération N°22 – Fonds de concours à la communauté des communes pour les travaux de voirie 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

Par délibération n°2017-325 du 30/10/2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges a décidé de généraliser la compétence voirie à l'ensemble du territoire. La CLECT a 9 mois pour évaluer les charges transférées et se prononcer sur les conséquences financières.

Le conseil communautaire a proposé de financer 25 % des travaux de pool et de solliciter les communes via l'attribution d'un fonds de concours sur le reste à charge des travaux.

Les fonds de concours peuvent être versés par une ou plusieurs communes de l'EPCI dont elles sont membres et sans lien obligatoire avec une compétence exercée par l'EPCI.

Vu le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		%
Pool 2018	1 785 500,02	CD31	817 364,31	45,78 %
		Fonds de concours communes	328 327,30	18,39 %
		Autofinancement	639 808,41	35,83 %
TOTAL	1 785 500,02		1 785 500,02	100,00 %

Considérant que les critères de fonds de concours sont respectés :

- l’objet du financement porte sur une immobilisation, un équipement d’infrastructure (voirie),
- la part des fonds de concours n’excède pas la part du financement assuré par la 5C, hors subventions.

Considérant que le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés,

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

- **D’ACCEPTER le versement d’un fonds de concours à la communauté pour les travaux de voirie 2018 pour un montant de 13 785,09 €,**
- **Le versement se fera en une seule fois,**
- **D’AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à la présente décision,**
- **Les crédits seront inscrits au BP 2018, au chapitre 204.**

Monsieur Brousse déplore que les programmes des travaux réalisés depuis 4 ans et à réaliser n’aient jamais été présentés en conseil municipal.

Monsieur le Maire indique avoir toujours communiqué sur les travaux réalisés.

Monsieur Navarro précise avoir conservé le détail des deux premières années du mandat.

Monsieur le Maire communiquera le détail des programmes.

2. Personnel

Délibération N°23 – Recrutement agent contractuel

Le Conseil Municipal de L’Isle-en-Dodon,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité à savoir le surcroît d’activité actuel au Service Entretien de la Mairie de L’Isle-en-Dodon (Entretien du bâtiment communal situé sur la commune de Chaum),

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l’unanimité ;

DECIDE

Le recrutement d’un agent contractuel dans le grade d’Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité pour une période de douze mois à compter du 1^{er} juin 2018 soit jusqu’au 31 mai 2019 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien auprès du Service Entretien (Entretien du bâtiment communal situé sur la commune de Chaum) à temps non complet. La durée mensuelle de travail de l'agent est fixée à 5 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Délibération N°24 - Mise à disposition de personnel contractuel auprès de l'Entreprise VERDIE Autocars.

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent contractuel est mis à disposition auprès de l'Entreprise Verdier. Cette mise à disposition a pris fin au 31 août 2017, il convient donc de la renouveler dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec l'Entreprise VERDIE Autocars, une convention de mise à disposition pour l'agent occupant les fonctions de conducteur soit :

- Monsieur Jean-Claude CASTEX à raison de 64 heures par mois (temps scolaire), pour un coût horaire de 17,20€ (brut + charges), à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2020. L'évolution de cette rémunération sera établie conformément aux textes en vigueur.

Une convention précisera les conditions de mise à disposition de l'agent. L'accord écrit de l'agent mis à disposition est sollicité.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux les formalités administratives nécessaires et lui donne délégation pour signer les documents et convention correspondants.

Délibération N°25 – Modification durée hebdomadaire du poste de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent en poste au grade de Secrétaire de Mairie souhaite augmenter son temps hebdomadaire de travail, de 17 heures à 28 heures, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Monsieur le Maire indique que la durée hebdomadaire de cet agent sera modifiée, comme souhaité par celui-ci et en raison de besoin du service, en passant son temps de travail hebdomadaire de 17h à 28h à compter du 1^{er} octobre 2018 et qu'il sera de nouveau affilié à la CNRACL à cette même date.

Il convient de supprimer son poste à 17 heures et d'en créer un nouveau pour 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2018.

L'avis du Comité Technique sera sollicité.

Oùï l'exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires à cet effet et lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N°26 – Avenant à la convention d'adhésion au Service Retraite du Centre de Gestion 31

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de L'Isle-en-Dodon avait conventionné avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne afin d'adhérer à leur Service Retraite.

Cette adhésion, dans le cadre d'un partenariat entre le CDG31 et la Caisse des Dépôts et Consignations, permettait au Centre de Gestion d'agir pour le compte de la Mairie dans le cadre d'opération de contrôle ou de réalisation des dossiers de retraite.

Compte-rendu n°3 – Conseil Municipal du 13 avril 2018

La convention avait été établie pour une période de 3 ans allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau cadre partenarial entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts, il a été décidé de proroger le partenariat initial jusqu'au 31 décembre 2018.

La convention d'adhésion au Service Retraite conclue avec le Centre de Gestion doit donc faire l'objet d'un avenant afin d'assurer la continuité de l'adhésion pour l'année 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité cette proposition**, confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires à cet effet et lui donne délégation pour signer la convention correspondante.

3. Associations

Délibération N°27 – Subvention coopérative scolaire école primaire pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'institutrice de l'école primaire a sollicité une subvention auprès de la Mairie pour participer au financement d'une sortie scolaire.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 500.00 € qui sera prise sur l'enveloppe de 55 000.00 € inscrite au compte 6574 du BP 2018.

Cette somme sera versée à l'OCCE de l'école primaire.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité** et confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°28 – Bail emphytéotique

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'association de rugby le bâtiment situé à l'entrée de l'ancienne piscine et servant à ce jour de local technique. Un bail emphytéotique sera établi par un notaire pour une durée de 18 ans.

Il s'agit d'un bail de longue durée qui, en contrepartie, engage le preneur à effectuer des travaux d'amélioration du bien loué. La durée du bail ne peut être inférieure à 18 ans et peut atteindre 99 ans. A l'expiration du bail, les améliorations et constructions deviennent la propriété du bailleur qui peut les conserver sans devoir aucune indemnité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte cette proposition avec 3 voix contre et 2 abstentions**, confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires à cet effet et lui donne délégation pour signer le bail correspondant.

Monsieur Brousse s'interroge « l'association de rugby aura-t-elle le même éclat durant 18 ans ? ». Il souligne que le bâtiment sert actuellement au service technique. Il demande si les responsables de l'association s'engageront financièrement pour maintenir le club à son niveau actuel. En effet, si le niveau du club baisse, les besoins de l'association ne seront plus les mêmes.

Monsieur le Maire précise avoir contacté l'association de football, qui n'a pas voulu s'associer au projet. Il ajoute que le rugby s'engage à restaurer le bâtiment.

Monsieur Brousse rappelle que le bâtiment est situé en zone inondable et qu'il faudra le désamianter.

Monsieur Caussé ajoute que 10 000 à 15 000 € ont été investis dans le bâtiment dernièrement et précise que le matériel stocké doit être déplacé dans un autre bâtiment.

Monsieur Campguilhem déplore qu'aucun local permettant de stocker le chlore n'ait été prévu aux abords de la nouvelle piscine au moment de sa construction.

Monsieur Brousse répond que le local qui va être cédé au rugby avait cette vocation.

Monsieur Navarro et Monsieur Caussé proposent de signer un bail commercial « classique ».

Monsieur Campguilhem précise que la signature d'un bail emphytéotique désengage la responsabilité de la commune et engage l'association à entretenir le bâtiment.

Madame Ibélilène souhaite rappeler que les salles municipales ne sont pas la propriété d'une seule association. En effet, après une soirée organisée par la MJC à la salle des associations, l'association de rugby avait sorti l'ensemble du matériel laissé sur place devant la porte. Elle demande à ce qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des Présidents d'associations afin de leur rappeler les règles pour une bonne utilisation de l'ensemble des infrastructures municipales.

4. Maîtrise d'œuvre

Délibération N°29 – Maison de Santé Pluridisciplinaire : autorisation au Maire de lancer le marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle que par délibération N° 16/18 du 9 mars 2018, le Conseil Municipal a voté la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire(MSP). Il informe qu'à ce stade, il convient de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 500 000 €/HT, sous réserve de validations techniques, avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d'œuvre :	avril-mai 2018
Dépôt du permis de construire :	2 ^e trimestre 2018
Consultation, analyse, attribution et notification du marché de travaux	2 ^{er} trimestre 2019*

(*sous réserve de 80% de subventions)

Le Conseil Municipal après délibération avec 3 abstentions :

- **autorise le Maire à lancer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre,**
- **autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Monsieur Brousse rappelle qu'en première séance du 9 février 2018, le Conseil Municipal s'était prononcé pour le projet de maison de santé mais contre l'endroit choisi par la municipalité. Il renouvelle donc son abstention « pour le bâtiment ».

Madame Carsalade précise que le lieu a été approuvé en séance du 9 mars 2018.

Madame Angot ajoute que l'ancien CCAS a été choisi pour « déposer le dossier » mais peut « encore changer » si une meilleure solution est trouvée.

Monsieur Caussé regrette qu'il ne s'agisse que « d'un projet électoral ».

Madame Carsalade rappelle qu'il s'agit d'un projet « dans l'air du temps ».

Madame Bergouan précise que les nouveaux projets déposés sont maintenant des maisons d'internes, certaines maisons de santé restants vides.

Madame Baurès indique que les projets montés sans professionnels de santé restent vides or le projet de notre commune regroupe d'ores et déjà plusieurs professionnels structurés en association. **Monsieur Raspaud** précise que cette association est ouverte aux professionnels de santé paramédicaux et médico-sociaux, « il faut savoir dépasser les problèmes personnels ».

Délibération N°29 bis – Projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire/pluri professionnelle : association constitutive

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire/ pluri professionnelle (MSP) afin de favoriser l'offre de soins sur la commune et ainsi d'éviter la désertification médicale.

M. Raspaud informe l'assemblée qu'une association constitutive regroupant 3 médecins, l'ensemble des cabinets infirmiers, les kinésithérapeutes, la pharmacie l'isloise et la sage-femme a vu le jour le 6 avril 2018. Cette association portera le projet de la MSP. Il précise que cette association est ouverte aux professionnels de santé paramédicaux et médico-sociaux, « il faut savoir dépasser les problèmes personnels ».

5. Tourisme

Délibération N°30 – Tarifs piscine saison 2018

L'ouverture de la piscine se fera à compter du 28 mai jusqu'au 6 juillet, du lundi au vendredi pour les écoles et les samedis, dimanches au public.

A compter du 7 juillet, elle sera ouverte tous les jours au public et jusqu'au 2 septembre 2018.

BAINS JOURNALIERS :

Enfant de moins de 6 ans :	gratuit
Adulte (à partir de 18 ans)	3.30 €
Tarif réduit	2.20 €

(Enfants à partir de 7 ans, les étudiants, les chômeurs, les seniors à partir de 65 ans) sur présentation d'un justificatif

Accompagnateur – non - baigneur 1.50 €

CARTE ADULTE : 27.50 €

CARTE TARIF REDUIT 16.50 €

(Enfants à partir de 7 ans, les étudiants, les chômeurs, les seniors à partir de 65 ans) sur présentation d'un justificatif

CARTE NON BAIGNEUR 11 €

(Chaque carte, nominative, est composée de 10 cases, correspondant à 10 entrées)

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°31 – Recrutement de surveillants de baignade

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'ouverture de la piscine se fera à compter du 28 mai jusqu'au 6 juillet, du lundi au vendredi pour les écoles et les samedis, dimanches au public si le temps le permet.

A compter du 7 juillet, elle sera ouverte tous les jours au public et jusqu'au 2 septembre 2018.

Un BEESAN devra être recruté pour la période scolaire.

Deux BNSSA et un BEESAN sont nécessaires, en juillet et août, pour assurer la surveillance du site. Deux BNSSA devront être recrutés et une dérogation auprès de la préfecture sera demandée pour qu'ils puissent assurer seuls la surveillance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

6. SITPA

Délibération N°32 – Affectation du solde de trésorerie du SITPA suite à sa dissolution

Monsieur le Maire expose à l'assemblée

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94 €.

Compte-rendu n°3 – Conseil Municipal du 13 avril 2018

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial,
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres,
- n'a pas d'emprunt en cours.

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que : « *Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes* ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

7. Conventions de mise à disposition de locaux

Délibération N°33 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux aux Restos du Cœur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 15 octobre 2018, les restos du Cœur prennent en charge l'organisation et la distribution de denrées alimentaires actuellement gérée dans le cadre de la banque alimentaire. La distribution se fera dans les mêmes locaux que ceux utilisés à ce jour. Il est donc nécessaire d'établir une convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la commune et l'association « Les restaurants du cœur – Les relais du cœur ». Elle sera consentie pour une durée de un an.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition de convention à l'unanimité, confient à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donne délégation pour signer la convention.

Madame Baurès précise que l'intervention des Restos du Cœur est « gratuite », ils ont seulement besoin de deux pavillons. Si le matériel de stockage est défectueux (frigos, ...), il est automatiquement remplacé par l'association. Seules les charges sont supportées par la commune. Les critères de prise en charges par l'association sont moins « stricts » que ceux appliqués par la banque alimentaire. De fait le nombre de familles bénéficiaires passerait de 28 à 60. Plus aucune participation ne sera demandée aux bénéficiaires (critère imposé par les Restos du Cœur). **Madame Soldeville** regrette ce dernier point : la participation des bénéficiaires permet notamment de préserver leur dignité.

Monsieur Navarro s'étonne alors de l'augmentation du budget du CCAS (+15 000 €). **Madame Baurès** explique qu'il s'agit de la prise en charge du salaire d'un agent revenu de congés parental en décembre dernier.

Délibération N°34 – Convention de mise à disposition de locaux – Festival « Jeux m'amuse ... et toi ? »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation d'un festival le samedi 21 avril prochain sur notre commune. Cette journée est organisée conjointement par la

ludothèque, la MJC et la médiathèque municipale. Plusieurs activités seront proposées dans l'enceinte de bâtiments municipaux, il est donc nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de locaux entre la commune et la 5C.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition de convention à l'unanimité, confient à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donne délégation pour signer la convention.

8. Questions diverses

Monsieur le Maire précise que toute question diverse formulée par un élu doit être communiquée par écrit aux secrétaires en fin de séance pour être consignée dans le procès-verbal.

- **Madame Baurès** souhaite passer une information aux élus.
Elle regrette que certains confondent CCAS et citoyenneté locale. Le CCAS apporte une aide à la population, la citoyenneté locale, une aide « à la ville ». Elle précise donc que les employés municipaux, lorsqu'ils participent à la décoration de la ville à l'occasion des fêtes de fin d'année, ne travaillent pas pour le CCAS mais pour la ville.
- **Madame Baurès** s'inquiète de la prochaine mise en place des compteurs linky sur notre commune et des éventuels effets sanitaires qui peuvent en découler. Elle souhaite que la commune organise une pétition demandant la non installation des compteurs comme cela était fait ailleurs (Aspet).
Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique d'information doit être organisée par Enedis sur notre commune avant la pose des compteurs.
- **Local ludothèque/RAM** : **Monsieur le Maire** informe, suite à une demande de la CAF, la ludothèque/RAM sera transférée dans les locaux de l'ancienne cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018.
- **Location salle des associations** : **Monsieur le Maire** propose la location de la salle des associations aux associations extérieures à raison de 20 € la séance/atelier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.